

Au cours des 5 dernières années, le volume des crédits couverts, les montants totaux des prêts garantis, le montant total du risque couvert par la Région et le montant des cotisations versées par le Fonds en vue d'alimenter le Fonds de garantie s'établissent comme suit :

	Nombre de crédits couverts	Montants totaux des prêts garantis	Montants risques couverts par la Région	Montant des cotisations versées par le FLW
2021	986	187.488.710	45.785.458	344.926
2022	932	186.574.023	48.070.032	370.063
2023	891	180.201.247	46.340.912	355.549
2024	841	173.144.194	44.039.531	341.484
2025	798	172.430.456	42.276.723	338.921
Total	4.448	899.838.630	226.512.656	1.750.943

- Au cours des 5 dernières années, le Fonds a été amené à solliciter des interventions du Fonds de garantie à quelques reprises, comme le montre le tableau suivant :

	Nombre d'interventions du Fonds de garantie	Montants des interventions
2021	4	139.380
2022	2	68.697
2023	1	49.002
2024	3	138.298
2025	3	128.782
Total	13	524.159

- Au vu des cotisations versées (1.750.943 EUR) et des montants des interventions (524.159 EUR), le Fonds du Logement est un contributeur net au financement de la garantie régionale attachée aux prêts sociaux.
- La très grande majorité des crédits octroyés par le Fonds, couverts par le mécanisme de garantie régionale, bénéficie à des ménages particulièrement fragilisés sur le plan socio-économique, relevant de la catégorie 1 des revenus et comptant au moins trois enfants à charge. Au cours des cinq dernières années, plus de 85 % des interventions ont ainsi été consacrées à ces publics prioritaires. En outre, plus d'un tiers des crédits soutiennent des familles monoparentales, dans lesquelles, dans neuf cas sur dix, la responsabilité familiale repose sur une femme.

Par ailleurs, dans le cadre des missions qui seront confiées à l'Agence de l'Habitation, notamment en termes d'évaluation des besoins et de l'impact des aides octroyées, ce dispositif pourra faire l'objet d'une évaluation.